

Beaumont de Lomagne, le 3 juin 2008

Le Maire

à

«Titre» «Prénom» «Nom»

«Adresse»

«CP» «Ville»

N/Réf. : FL/MCC/SJ/Le0751

OBJET : CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

«Titre»,

J'ai l'honneur de vous inviter à bien vouloir assister à la séance exceptionnelle du **CONSEIL MUNICIPAL** qui se tiendra le :

**MARDI 10 JUIN 2008
à 17 H 45 à la Mairie**

Comptant sur votre présence et dans cette attente, veuillez agréer, «Titre», l'expression de mes salutations distinguées.

LE MAIRE,

Jean-Luc DEPRINCE.

ORDRE DU JOUR

- Approbation de la nouvelle organisation de la semaine scolaire à compter de la rentrée 2008
- Questions diverses



L'AN DEUX MIL HUIT, le 10 JUIN, à 17 HEURES 45, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de BEAUMONT DE LOMAGNE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DEPRINCE, Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 3 juin 2008.

ETAIENT PRESENTS : DEPRINCE Jean-Luc, DISBEAUX Lucie, MAILFERT Christian, PONS Monique, BONNEFOI Jean-Claude, DUPONT Corinne, PERRAULT Serge, CARRERE Alain, JOUGLAR Nicole, GRAINDORGE Joseph, JOUBLE Solange, CRONE Philippe, MELLAC Geneviève, SEGUELA Brigitte, BARAVALLE Fabienne, MARROU Stéphane, BAYDEZ Fabienne, MARCONATO Laetitia, NINU Philippe, RENAUDIN Evelyne.

A (ONT) DONNE PROCURATION : SEIGNERON Maurice, DEJEAN Gilles, DELAHAYE Frédéric, ESCARNOT Jacques.

ETAI(EN)T EXCUSE(ES) : SEIGNERON Maurice, DEJEAN Gilles, DELAHAYE Frédéric, ESCARNOT Jacques, BELLEVAL Guy, DEUILHE Françoise, CALMEJANE Michèle.

Mesdames Fabienne BAYDEZ et Evelyne Evelyne RENAUDIN ont été élues secrétaire de séance.



08 – 054 : HORAIRES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE A COMPTE DE SEPTEMBRE 2008

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au décret n° 2008-463 du 15-05-2008, modifiant l'organisation et le fonctionnement des écoles élémentaires, il est demandé à chaque conseil d'école de proposer des horaires basés sur la semaine de 4 jours avec une période d'aide aux enfants de 30 minutes par jour.

Après discussion avec les représentants des parents d'élèves il est proposé à la commune les horaires suivants à compter de septembre 2008 :

Ecole maternelle et primaire :

Temps scolaire : 9 h 15 - 12 h 15
13 h 45 - 16 h 45

Accompagnement scolaire : 8 h 35 - 9 h 05

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré décide à l'unanimité :

- de fixer les horaires scolaires comme suit :

Temps scolaire : 9 h 15 - 12 h 15
13 h 45 - 16 h 45

Accompagnement scolaire : 8 h 35 - 9 h 05



Questions diverses

Madame CALMEJANE demande si le 8 juillet il y aura service cantine et garderie.

Réponse : pas de cantine mais garderie ce jour là.

Jean-Luc DEPRINCE,

Lucie DISBEAUX,

Christian MAILFERT,

Monique PONS,

Jean-Claude BONNEFOI,

Corinne DUPONT,

Serge PERRAULT,

Nicole JOUGLAR,

Alain CARRERE,

Joseph GRAINDORGE,

Solange JOUBLE,

Philippe CRONE,

Geneviève MELLAC,

Brigitte SEGUELA,

Fabienne BARAVALLE,

Stéphane MARROU,

Fabienne BAYDEZ,

Laeticia MARCONATO,

Philippe NINU,

Evelyne RENAUDIN,